



Commission de l'Assemblée nationale

Déposé le : 15 sept 16

N° de dépôt : CAN- 021

Secrétaire : [Signature]

Marie Montpetit

Députée de Crémazie

Adjointe parlementaire du ministre de la Santé
et des Services sociaux

Montréal, le 12 septembre 2016

Commission de la représentation électorale et
Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5

Monsieur le Directeur, Messieurs les Commissaires,

Le mandat que s'est vu confier la Commission de la révision électorale, soit de proposer un redécoupage de la carte électorale, est un exercice complexe. Je me permets donc respectueusement de porter à votre attention mes préoccupations quant au projet de redécoupage de la circonscription électorale de Crémazie.

Sachant que la Commission recherche un meilleur équilibre entre le nombre d'électeurs par circonscription tout en respectant l'importance de la préservation des communautés naturelles à l'intérieur de celles-ci, je tiens à souligner que la proposition faite pour Crémazie n'atteint aucun de ces objectifs, mais au contraire s'en éloigne. En effet, le découpage proposé qui vise à transférer la partie de Crémazie située dans l'arrondissement Montréal-Nord dans la circonscription de Bourassa-Sauvé, ne respecte pas en totalité les articles 14 et 15 de la Loi électorale.

La Commission a clairement exposé avoir mis l'accent sur sa recherche d'adéquation entre les arrondissements de la Ville de Montréal et les circonscriptions. Toutefois, les communautés naturelles, élément fondamental de la loi, ne sont pas toujours en adéquation parfaite avec les limites des arrondissements. Je souhaite donc par la présente, réaffirmer que la section retranchée par le projet de redécoupage a des liens naturels et marqués avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, malgré qu'elle se situe dans l'arrondissement Montréal-Nord.

En effet, la colonne vertébrale de ce secteur est le boulevard Gouin où sont situées de nombreuses résidences pour aînés. Nombre de leurs résidents sont originaires d'Ahuntsic et ont fait le choix d'habiter ce secteur de Montréal en continuité avec leur mode de vie. Les citoyennes et citoyens, ainsi que les dirigeants d'institutions ont appris, depuis le redécoupage de 2001, à côtoyer les députés de Crémazie. D'aucune façon la situation actuelle ne cause problème. Ainsi, comme le veut le vieil adage, pourquoi tenter de changer une situation qui fonctionne très bien ?

Par ailleurs, le projet crée un écart, actuellement inexistant, de plus de 10% pour les deux circonscriptions par rapport à la moyenne provinciale du nombre d'électeurs par comté, écart qui selon moi continuera de s'agrandir avec le temps.

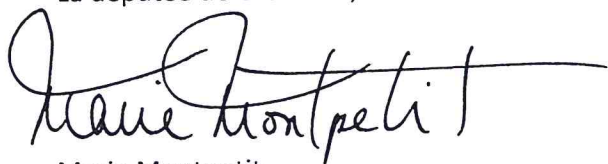
Je suis consciente des exigences avec lesquelles la Commission doit jongler pour parvenir à trouver et à conserver une représentation adéquate au sein de tout le Québec. C'est donc bien respectueusement que je réitère que le statu quo devrait être maintenu dans Crémazie, puisque les changements suggérés ne corrigent aucune situation qui pourrait contrevenir à la Loi, mais au contraire nous éloignent des éléments fondamentaux de celle-ci.

Je profite également de l'occasion pour vous soumettre une demande de ma communauté qui souhaite depuis plusieurs années honorer l'un de ses plus illustres citoyens, Maurice Richard. Résident de la circonscription pendant plus de 50 ans et activement impliqué dans sa communauté pendant toute cette période, Maurice Richard a marqué tout le quartier, ainsi que l'ensemble du Québec.

La proposition de renommer la circonscription de Crémazie en l'honneur de Maurice Richard nous permettra de souligner le formidable impact du « Rocket » et d'honorer au plan national l'athlète, l'homme, ainsi que ce grand symbole de notre fierté nationale. Celle-ci nous permettra également de souligner son profond attachement à notre communauté.

En souhaitant que ces quelques commentaires vous seront utiles, veuillez agréer, messieurs, mes salutations distinguées.

La députée de Crémazie,

A handwritten signature in black ink, reading "Marie Montpetit". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie Montpetit

p.j. Mémoire déposé à la Commission de l'Assemblée nationale lors de l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale